

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 9 juin 2025 à 18 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents : le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-25-06-066

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-06-067

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-25-06-068

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MAI 2025

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 26 mai 2025, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 26 mai 2025.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-06-069

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN PARC INDUSTRIEL DE LA LIÈVRE - IHL SUIVI

CONSIDÉRANT la demande d'achat d'un terrain dans le Parc industriel de la Lièvre présentée par Groupe IHL inc.;

CONSIDÉRANT que la Ville et la municipalité de Saint-Aimé-de-Lac-des-Îles ont formé une Agglomération aux termes de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et du décret numéro 1062-2005;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier a fait l'acquisition de ce terrain en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*;

CONSIDÉRANT que la gestion des parcs industriels est de compétence d'Agglomération;

CONSIDÉRANT que l'entreprise opère une entreprise en construction et une autre en électricité;

CONSIDÉRANT que le promoteur désire louer 5 autres espaces dans le même bâtiment;

CONSIDÉRANT que Groupe IHL inc. veut se munir d'un nouvel emplacement afin de répondre à la forte croissance de son entreprise;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de la Loi;

CONSIDÉRANT que la superficie de terrain demandée est proportionnelle au bâtiment projeté;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter le projet présenté par Groupe IHL inc. pour l'achat d'une parcelle du lot numéro 6 513 359 représentant environ 10 078 mètre carrés dans le Parc industriel de la Lièvre.

Ledit achat est conditionnel à ce que le promoteur dépose un plan d'implantation préliminaire du bâtiment projeté et que le projet respecte les règlements d'urbanisme et le P.I.I.A. en vigueur dans le Parc industriel de la Lièvre.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-06-070

NOMINATION DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que monsieur Frédéric Danis, actuellement auxiliaire au Service de la sécurité incendie, a complété avec succès la section 2 de son programme de formation pompier 1 et a réussi l'examen de santé pour l'embauche de pompiers;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la nomination de monsieur Frédéric Danis au poste de pompier à temps partiel à compter du 10 juin 2025.

Son supérieur immédiat est monsieur Vincent Forget, Directeur du Service de la sécurité incendie.

Les conditions de travail applicables sont celles prévues à l'entente intervenue entre l'Association des pompiers du Service de la sécurité incendie de Mont-Laurier et l'Agglomération, présentement en vigueur.

Son salaire est imputable selon les besoins dudit Service.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-06-071

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR WILLIAM HUBERDEAU, EMPLOYÉ AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

D'accepter la démission de monsieur William Huberdeau à titre de pompier à temps partiel au Service de la sécurité incendie effective le 6 juin 2025.

Le conseil municipal remercie monsieur Huberdeau pour les 5 années de bons et loyaux services qu'il a rendus à la communauté et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-25-06-072

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire